## Commune de MIRIBEL

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 octobre 2015 à 20 heures 30

\_\_\_\_\_

#### COMPTE - RENDU

Présents: Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1<sup>er</sup> Adjoint; Mme J. BOUVIER, 2<sup>e</sup> Adjoint; M. P. GUINET, 3<sup>e</sup> Adjoint; Mme P. DRAI, 4<sup>e</sup> Adjoint; M. J.M. BODET, 5<sup>e</sup> Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 6<sup>e</sup> Adjoint; M. G. BAULMONT, 7<sup>e</sup> Adjoint; Mme N. DESCOURS JOUTARD, 8<sup>ème</sup> Adjoint; M. J. BERTHOU, J.P. BOUVARD, P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mme G. MATILE CHANAY, Mmes M.P. LUNION, V. TOURTE, A. GIRON, M.S. COQ, M. M. PEREZ, Mme S. COURANT, Mme A. BUFFET, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, Mme F. D'ANGELO, M. L. TRONCHE, Mmes I. CHATARD, N. THOMAS.

#### Absents:

Madame VIRICEL donne pouvoir à Monsieur SECCO
Madame DRAI donne pouvoir à Madame JOLIVET
Monsieur BAULMONT donne pouvoir à Monsieur GUINET
Madame DESCOURS JOUTARD donne pouvoir à Monsieur BOUVARD
Monsieur BERTHOU donne pouvoir à Monsieur BODET
Madame TOURTE donne pouvoir à Madame GIRON
Madame COQ donne pouvoir à Madame MATILE CHANAY
Madame BUFFET

La séance est ouverte à 20 heures 30

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal PROTIERE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 septembre 2015

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 18 septembre 2015.

#### III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> <u>l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</u>

Rapporteur H. SECCO

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, il a été rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ces pouvoirs délégués.

Le compte-rendu n'a pas fait l'objet d'observation.

## 1° <u>Décision Modificative N° 4 – Budget Communal</u>

Une décision modificative a été présentée à l'Assemblée pour approbation. Cette décision porte sur des ajustements de crédits.

Les ajustements de 17 500 € en investissement ont porté sur l'augmentation de 6 000 € de l'opération 113 « *Matériel périscolaire et restauration 2015* », de 3 000 € sur l'opération 106 « *Matériel services techniques 2015* », de 5 000 € sur l'opération 115 « *Signalétique 2015* », et de 3 500 € sur l'opération 80 « *Skatepark* ».

Ces crédits supplémentaires sont financés par des réductions de dépenses de 12 500 € au 020 «Dépenses imprévues » et de 5 000 € sur l'opération 101 « Acquisition de véhicules 2015 ».

Dès lors ces modifications sont sans incidence sur le montant total des dépenses du budget.

## 2° Révision des tarifs des droits de place

Rapporteur H. SECCO

Les tarifs des droits de place ont été fixés par délibération du 20 décembre 2010.

Il a été proposé à l'Assemblée de réévaluer le tarif « *Marché abonnés* » de la manière suivante, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

		Tarif par jour	Tarif par jour
		au	au
		01-01-2011	01-01-2016
Foires	Tarif au ml	4,40 €	4,40
<b>Exposition véhicules</b>	Tarif par véhicule/jour	5,00 €	5,00€
	d'expo		
Marchés abonnés	Tarif au ml	0,75 €	0,80 €
(après 3 mois			
présence)			
fournitures eau			
électricité comprises			
Marchés non	Tarif au ml	1,10 €	1,10 €
abonnés			
fournitures eau			
électricité comprises			

Comme le prévoit la réglementation, le Syndicat des Commerçants non sédentaires de l'Ain a été saisi de ce projet, pour avis, par courrier du 6 octobre 2015.

En réponse à la question de Monsieur TRONCHE, il a été précisé que l'avis de ce syndicat a été donné favorable le 14 octobre 2015.

Le Conseil municipal a approuvé ces tarifs à l'unanimité.

### 3° Arbre de Noël 2015

Rapporteur J.M. BODET

Par délibération en date du 18 octobre 2014, le Conseil Municipal avait maintenu à 35 € la valeur du cadeau de noël 2014 offert aux enfants du personnel communal âgés de moins de 14 ans.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de conserver cette valeur pour Noël 2015.

# 1° Acquisition d'une parcelle

Il a été proposé à l'Assemblée l'achat d'une parcelle cadastrée section AE n° 519 de 384 m2 située lieudit « La Gare ». En effet, ce terrain pourrait permettre à la Commune de créer un cheminement « *mode doux* » le long des Balmes.

Cette parcelle a été estimée par le service des Domaines à un prix de 3 € le m2.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette acquisition dans les conditions indiquées, et a habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment l'acte notarié.

## 2° Acquisition d'une parcelle

Il a été proposé à l'Assemblée l'achat d'une parcelle cadastrée section AE n° 524 de 320 m2 située lieudit « La Gare ». En effet, ce terrain pourrait permettre à la Commune de créer un cheminement « mode doux » le long des Balmes.

Cette parcelle a été estimée par le service des Domaines à un prix de 3 € le m2.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette acquisition dans les conditions indiquées, et a habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment l'acte notarié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.